

LES VOLETS ET OCCULTATIONS

Les volets sont des panneaux mobiles, pleins ou ajourés, qui permettent d'occulter la lumière, d'isoler les fenêtres et assurer ainsi une protection contre le froid et la chaleur, mais aussi le bruit, les intempéries et les intrusions. Au-delà de leur rôle pratique, ils jouent aussi un rôle esthétique. Selon les typologies bâties, les régions et les époques de construction, les volets participent pleinement à la qualité architecturale et à la valeur patrimoniale d'un immeuble. Ils organisent et animent les façades par la multitude de couleurs et de formes qu'ils revêtent. Leurs caractéristiques et spécificités participent à l'identité des immeubles et des lieux, c'est pourquoi les unités départementales veillent à leur conservation, leur restauration, ou leur évolution, dans l'intérêt général des espaces protégés.

Au sein des espaces protégés, les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et les Architectes des bâtiments de France (ABF) œuvrent pour la promotion d'un aménagement qualitatif et durable du territoire où paysage, urbanisme et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projets et prise en compte des patrimoines.



Élaborées par les UDAP de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, les indications de cette fiche visent à accompagner le plus en amont possible les avant-projets des demandeurs, maîtres d'ouvrage particuliers ou collectivités, pour que les principes qui régissent les sites protégés soient mieux pris en compte et que l'instruction des dossiers d'urbanisme en soit fluidifiée.



Avant d'envisager une modification des volets, il faut s'assurer d'**avoir une bonne connaissance de l'existant**. Dans un premier temps, étudier l'immeuble son style, sa typologie, son époque de construction et son contexte environnant, permet de déterminer les modèles les plus adaptés.

Ensuite, retracer l'historique des interventions antérieures permet d'évaluer le type de changement à opérer : **si des volets ne correspondant pas à la construction de l'immeuble ont été mis en place, leur dépose et leur remplacement par des modèles identiques aux modèles d'origine doivent être envisagés**. En revanche, si **les modèles d'origine sont toujours en place, il convient de les restaurer ou de les restituer à l'identique**. En effet, il est indispensable d'évaluer l'état des éléments en place pour décider du degré d'intervention. Une restauration peut parfois suffire et éviter un remplacement complet.

LES VOLETS DU BÂTI ANCIEN

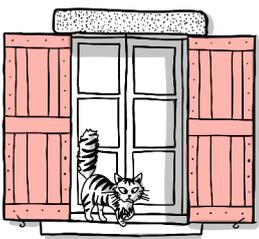
Les volets battants

À la fin du XVIII^{ème} siècle, lorsque les vitrages se répandent et que les fenêtres s'agrandissent, les volets battants en bois s'imposent pour protéger et habiller les fenêtres. Il existe une importante diversité de volets battants :

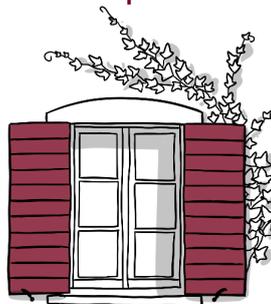
- **Les volets à cadre** : les lames sont verticales à l'extérieur et renforcées à l'intérieur par un cadre mouluré,
- **Les volets à lames croisées** : le panneau extérieur est composé de lames verticales et doublé à l'intérieur d'un panneau à lames horizontales,
- **Les volets à lames verticales / volets rustiques** : les lames verticales sont réunies à l'intérieur par deux lames horizontales. Ces volets peuvent être perforés de motifs en partie haute (cœur, trèfle, losange...) par exemple en milieu rural.
- **Les volets persiennés à la française** : ils sont constitués de lames orientées occupant tout ou partie de la hauteur du volet. Ce type de volet en bois se situe principalement en territoire rural ou en milieu urbain, sur des maisons d'habitation ou des immeubles bourgeois des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, mais ils se trouvent également sur des architectures plus contemporaines qui s'inscrivent harmonieusement dans un cadre patrimonial.



volets battants



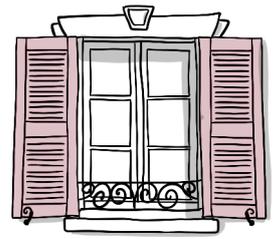
À cadres et à panneaux



À lames croisées



À lames verticale



Persiennes à la françaises



À NOTER

Les volets à barres et écharpes, aussi appelés en « Z », ne sont pas acceptés, car ce sont des modèles industriels modernes, créés pour minimiser l'épaisseur des planches. Ils ne correspondent pas au style local et banalisent les centres anciens et les paysages.



Les persiennes repliables

Variante des volets à persiennes, les persiennes repliables se développent dès la fin du XIX^{ème} siècle. **Se repliant dans l'épaisseur du tableau, elles minimisent l'impact visuel sur la façade**, permettant une plus grande place pour les décors en façade et une meilleure praticabilité.

Elles sont **majoritairement réalisées en métal** mais **existent aussi en bois**. Certains modèles permettent aussi de les incliner pour moduler le degrés d'occultation et d'aération, ils sont



Persiennes en bois

Jalousies et lambrequins



Les jalousies et lambrequins

Apparu à la fin du XVIII^{ème} siècle, ce système d'occultation est très fréquent sur les immeubles majeurs de centre urbain ancien.

Les **jalousies** sont **composées de lames horizontales en bois**, suspendues dans un réseau de chaînettes et de cordes. En **position ouverte**, les lames sont **empilées sous le linteau de la fenêtre**, elles occupent toute la largeur de la baie et s'orientent pour permettre de filtrer la lumière.

Le **lambrequin** est un **élément de décor horizontal en bois, en métal ou en fonte**, plus ou moins ouvragé, placé sous le linteau de la fenêtre pour **masquer la jalousie en position repliée**. Éléments techniques et ornementaux, les lambrequins animent et caractérisent l'architecture des façades.

Le **brise soleil orientable** (BSO) est un **système d'occultation moderne**, reprenant **certains principes de la jalousie**. Les BSO peuvent être envisagés sur cour ou sur des constructions contemporaines, à condition d'être montés sur câbles tendus (sans rails ni glissières) et de disposer de lames profilées en «C».

Les volets intérieurs

Avant l'apparition des systèmes d'occultation extérieurs, il existait, uniquement en ville ou dans les demeures de caractère, **des volets intérieurs en bois se repliant en tableau, au sein d'un ensemble mouluré**.

Ils pouvaient également être utilisés **en complément des jalousies** pour une **occultation complète**. Ces volets étaient conçus dans la continuité des lambris ou boiseries aménagés dans les intérieurs.

Ils sont à conserver pour leur valeur d'usage et d'authenticité, d'autant plus que les façades de ces immeubles ne sont généralement pas conçues pour accueillir des volets extérieurs.

Volets intérieurs



LES VOLETS DU BÂTI RÉCENT

Les volets roulants

À partir de 1920-1930 apparaît le système de volet roulant, initialement conçu en bois ou en métal puis plus tardivement en PVC.

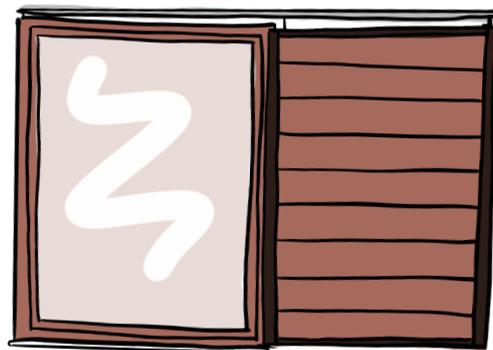
Lorsque la mise en place de volets roulants est prévue dès le début de la construction, il est possible de dissimuler le coffrage dans la maçonnerie sans dénaturer la façade. En revanche, les volets roulants rapportés sur des constructions existantes (bâti ancien avant 1948 par exemple), le coffre implanté en saillie à l'extérieur des baies, altèrent profondément la qualité de la façade.

coffre implanté en saillie à l'extérieur des baies



Les volets coulissants

Il existe également des volets coulissants, notamment dans l'architecture contemporaine des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Il s'agit de **panneaux plus ou moins larges** (en métal, en acier ou en bois) **qui coulissent sur des rails positionnés en façade**, au niveau des balcons et des ouvertures. Ils animent la façade, et illustrent des **courants d'architecture plus récents**.



volet coulissant avec guidage haut



À NOTER

Les panneaux peuvent être d'un seul tenant et occulter intégralement une fenêtre, mais ils peuvent également être constitués de plusieurs panneaux étroits et donner l'illusion de persiennes. Positionnés sur des balcons, ils sont modulables et permettent de se prémunir d'un trop fort ensoleillement en déplaçant le volet.



Avant toute intervention, il est indispensable d'**étudier** les systèmes d'occultation en place pour en définir la **typologie, l'époque, les dispositions, le dessin, la couleur...**

La conservation et la restauration des volets anciens doivent être privilégiées afin de **conserver la cohérence architecturale et stylistique** de l'immeuble. Si un remplacement s'impose, les systèmes d'occultation doivent strictement correspondre à **l'époque, au style et au caractère de l'immeuble** en suivant les modèles traditionnellement utilisés localement. **Le remplacement à l'identique** (relevé, dessin, section, matériaux, type de ferrures...) permet d'assurer cette continuité architecturale.



La pose de volets roulants sur du bâti ancien ou sur des immeubles plus récents non pensés pour supporter ce type d'occultation **est proscrite. Cela appauvrit considérablement les façades et la qualité de l'immeuble.** En effet, les volets battants occupent les parties pleines des maçonneries et leur remplacement par des volets roulants déséquilibre cette composition.



À NOTER

Les volets battants peuvent être motorisés (gonds, coulisses). Les remplacer par des volets roulants pour cause d'une moindre agilité n'est pas une raison valable.

Techniquement et esthétiquement, le bois est adapté au bâti ancien car il permet d'obtenir des formes et des profils capables de reprendre à l'identique les modèles anciens.

Sa matérialité renforce l'aspect esthétique propre au bâti ancien que les autres matériaux ne peuvent pas reproduire.



Traditionnellement, **les volets en bois sont peints avec des peintures minérales pour les protéger** et pour embellir les façades. La palette de couleurs varie selon la typologie de l'immeuble, son époque de construction et les spécificités chromatiques locales. Le choix des couleurs doit en tenir compte ainsi, que de l'incidence de la couleur sur **la thermicité et la durabilité**. Des teintes trop foncées accumulent la chaleur et ne permettent pas un bon confort d'été, et les teintes trop claires se salissent plus rapidement. **L'application de lasure ou de vernis est une pratique récente qui banalise le paysage par un aspect bois qui n'est pas traditionnel, dont la durabilité est inférieure à celle de la peinture.** **Pour le choix des teintes, certaines communes disposent d'une palette chromatique, définie en lien avec le CAUE le cas échéant et l'UDAP.**





Réglementation

Le territoire hexagonal est couvert par différents types d'espaces protégés : abords de monument historique, site patrimonial remarquable (SPR) au titre du code du patrimoine (7%), site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement (4%). Préalablement à tous travaux relatifs à la modification d'une façade, une demande d'autorisation d'urbanisme sous forme de déclaration préalable (formulaire 16702*01) est obligatoire. À adresser à la mairie, elle est soumise dans le cadre de l'instruction à la consultation de l'UDAP, pour avis de l'Architecte des Bâtiments de France.



Transition écologique

La nécessaire sobriété en matière de consommation d'énergie ou de matières premières amène à explorer des mesures respectueuses de l'environnement. Les volets et occultations jouent un rôle essentiel de correcteurs thermiques. En amont du vitrage, ils réfléchissent le rayonnement solaire et contribuent à l'amélioration du confort thermique des occupants, à limiter les pertes de chaleur en hiver et la surchauffe en été. La prise en compte du confort d'été dans les projets de rénovation, notamment via l'installation de volets bois ou de brise-soleil orientables, s'inscrit dans une démarche de réduction de la consommation énergétique et de lutte contre le réchauffement des logements. Le réemploi de volets existants, leur entretien régulier ou leur réparation inscrivent ces éléments de second œuvre dans la durée. Le bois est un matériau naturellement isolant, écologique, renouvelable et biodégradable, ce qui en fait une option respectueuse de l'environnement.



Pour approfondir

Adapter le bâti ancien aux enjeux climatiques, Guide AJENA, chapitre « Les volets » pp. 147-156 :

<https://www.ajena.org/nos-missions/etudes-et-expertise/adapter-le-bati-ancien/guide-et-outils>

Fiches conseil associées

M
01

La fenêtre dans le bâti ancien

M
03

La porte dans le bâti ancien



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

contacter l'Udap de mon département : [ici](#)

mes travaux
en site protégé

